



---

# Le concept de parties prenantes à l'épreuve des pratiques de Responsabilité sociétale des petites entreprises du secteur informel<sup>1</sup>

*Angélique Ngaha BAH<sup>1</sup> et Bassirou TIDJANI<sup>2</sup>*

---

## Mots clés:

*Parties prenantes  
Petites entreprises  
Secteur informel  
Responsabilité  
sociétale d'entreprise*

## RÉSUMÉ

Cette recherche propose une relecture du concept de partie prenante en prenant comme contexte empirique les petites entreprises (PE) du secteur informel. Le cadre de référence de la sociologie des logiques d'actions d'Amblard et al (2005) est appliqué à l'analyse de trente-quatre parties en présence (mairies, associations religieuses, cultures et sportives, etc.) interagissant avec des PE évoluant dans le secteur informel dans l'exercice de leur responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) au Sénégal. A partir de nos résultats, nous démontrons que le concept de partie prenante ne saurait être un concept générique ayant la même signification quelles que soient la nature et les caractéristiques des entreprises. Encore moins, lorsqu'il s'agit de s'en référer pour comprendre les démarches de RSE de PE du secteur informel. Cela tient au fait que le concept de partie prenante et le corpus théorique qui le sous-tend ne sont pas suffisamment ancrés dans la perspective de l'entreprise en société et que les travaux relatifs à la compréhension du concept de partie prenante au sein des PE en lien avec l'exercice de leur responsabilité sociétale, portent essentiellement sur les pratiques venant de l'intérieur, c'est à dire engagées par les dirigeants.

© 2020 – Tout droit réservé.

---

---

<sup>1</sup> Cette étude s'inscrit dans le projet « Perceptions et pratiques de responsabilité sociale des toutes petites, petites et moyennes entreprises en Afrique: le cas du Sénégal » subventionné par le Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique, édition 2014, du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

---

Adresse de correspondance des auteurs :

1. Maître de Conférence en Sciences de gestion, Université Alioune Diop de Bambey (Sénégal), Equipe de Recherche en Innovation Managériale, [angeliquengaha.bah@uadb.edu.sn](mailto:angeliquengaha.bah@uadb.edu.sn)

2. Professeur en Sciences de gestion, Université Cheikh Anta Diop – Ecole supérieure polytechnique de Dakar (Sénégal), Laboratoire de Recherche Entreprise et Développement – e-mail : [bassiroutidjani64@yahoo.com](mailto:bassiroutidjani64@yahoo.com)

## INTRODUCTION

Dans la littérature francophone, la conception dominante de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) renvoie à l'idée d'une mise en pratique du développement durable par les entreprises (Capron, 2011). Elle implique le déroulement d'actions qui visent à améliorer le bien être des individus et/ou à préserver l'environnement naturel par le biais d'interactions avec des acteurs choisis volontairement ou qui s'imposent à l'entreprise.

Le cadre d'analyse de la théorie des parties prenantes (TPP) s'est progressivement imposé pour décrire, analyser les performances et expliquer les choix opérés par les dirigeants d'entreprises dans le domaine de la RSE. Dans cette théorie, l'entreprise se présente comme un lieu ouvert où différents acteurs (salariés, consommateurs, fournisseurs, actionnaires, pouvoirs publics, citoyens, etc.) ont des intérêts, qu'elle doit connaître avant de décider et d'agir pour assurer sa pérennité (Bonnafous-Boucher et Rendtorff, 2014). Depuis plus d'une quarantaine d'années, des cadres d'analyse de prise de décision et d'action pour le management sont proposés et appliqués en entreprise (Gooyert et al, 2017) démontrant ainsi, la pertinence de cette théorie.

Néanmoins, ses développements ont révélé sa portée limitée à rendre compte de ce qui fonde les choix opérés par les dirigeants dans la mesure où elle n'aide pas à comprendre le jeu des interactions entre acteurs (Brabet et al, 2009). Cette portée limitée est d'autant plus marquée en prenant le contexte empirique de la petite entreprise (PE) qui a la particularité d'être fortement encadrée dans son environnement et de compenser son manque de ressources de toutes sortes (financières, matérielles, humaines) par la qualité de ses relations avec différentes parties en présence (famille, réseau d'affiliation, personnel, etc.) (Paradas, 2008 ; Russo et Perrini, 2010 ; Courent, 2016 ; Da Fonseca et Bonneveux, 2017)

Partant de ce constat, cette contribution propose une relecture du concept de partie prenante en prenant comme contexte empirique les PE du secteur informel. Le cadre de référence de la sociologie des logiques d'action est appliqué à l'analyse de trente quatre parties en présence externes (mairies, associations religieuses, culturelles et sportives, etc.) de PE du secteur informel et qui interagissent avec elles dans le cadre de leurs activités de RSE, au Sénégal. Amblard et al (2005) définissent la logique d'action comme l'articulation entre

l'acteur et la situation d'action. L'acteur se compose d'une dimension stratégique et d'une dimension identitaire. La situation d'action se caractérise à la fois comme un moment historique, institutionnel, matériel et comme un espace mythique et symbolique mettant en scène des dispositifs d'objets et de sujets, plus ou moins finalisés. Les logiques d'actions prennent forme au moment des interactions résultant entre l'acteur et la situation d'action. La compréhension de ces logiques d'action nécessite donc l'étude des composantes qui leurs donnent naissance pour comprendre les choix opérés par l'acteur et rendre compte de ce qui les fonde.

Dans une première partie, nous mettons en exergue la portée limitée de la TPP à éclairer les fondements des choix opérés en matière de RSE, notamment en contexte de PE, et justifions la mobilisation du cadre de référence de la sociologie des logiques d'action pour atteindre les objectifs de la recherche (1). Dans une seconde partie, nous présentons la méthodologie et les résultats obtenus (2). La troisième partie discute le concept de parties prenantes et met en évidence trois propositions de recherche pour une meilleure compréhension de la dynamique générée par la RSE dans le champ de la PE du secteur informel (3).

## **1. LIMITES DE LA TPP ET INTERET DU CADRE DE REFERENCE DE LA SOCIOLOGIE DES LOGIQUES D'ACTION POUR RENDRE COMPTE DES FONDEMENTS DES CHOIX OPERES EN MATIERE DE RSE EN CONTEXTE DE PE.**

### **1.1. Les développements de la TPP en management**

L'expression de partie prenante est à l'origine une traduction de l'anglais stakeholders. Elle a été inventée en référence et dans une logique d'opposition à l'expression shareholders, ceux qui possèdent les parts (autrement dit, les actionnaires de l'entreprise). Dans le champ du management, le terme doit sa popularité à Freeman (1984) à travers la représentation d'un individu ou un groupe d'individus pouvant affecter ou être affecté par la réalisation d'objectifs organisationnels. L'image d'une organisation agissant dans un environnement certes économique et juridique, mais aussi social, politique, culturel et écologique, est au cœur

du raisonnement. Dans cette représentation, pour décider ou pour agir, il conviendrait de connaître les intérêts et l'influence de différents groupes vis-à-vis d'un projet. L'interprétation de ce traitement des parties prenantes dans un cadre d'action donné, prend, de fait, la forme d'une théorie actionnable et pertinente (Bonnafous-Boucher et Rendtorff, 2014). Cependant, elle pose avec acuité la question de l'identité de la partie prenante et de celle qui ne l'est pas.

Ce débat autour de l'identification et du traitement des parties prenantes est central et récurrent dans le champ de la RSE, plus largement du business and society, et s'est progressivement étendu dans celui du management stratégique. Dans le premier champ, l'enjeu est d'analyser le comportement de dirigeants fortement encadrés dans des organisations complexes et stratifiées. Dans le second, l'ambition est plutôt de refonder le champ du management stratégique en intégrant des variables socio-politiques dans l'analyse (Acquier et Aggeri, 2015).

La pluralité des travaux qui en découle a été mis en exergue par Donaldson & Preston (1995). Ils sont les premiers auteurs à offrir une vue d'ensemble sur les différentes approches de repérage et de catégorisation des parties prenantes à travers une taxonomie des développements de la TPP. Cet effort d'unification est cependant marqué par des contradictions internes qui en limite sa portée (Acquier et Aggeri, 2015). Par exemple, Freeman s'oppose à la logique de séparation des dimensions morale et managériale dans les actions gestionnaires. Tandis que les travaux de Mitchell, Agle et Wood (1997) montrent l'existence d'une contradiction entre les résultats des approches descriptives se basant sur les pratiques réelles et le cœur normatif de cette taxonomie.

Ce travail d'unification a été poursuivi par Acquier et Aggeri (2015) et tient compte des critiques antérieures. Nous le présentons et le retenons comme cadre de référence pour caractériser le concept de parties prenantes (tableau 1). Ce travail se structure autour de quatre propositions qui font consensus au sein du courant de recherche sur les PP en management. La première proposition est que l'entreprise a des PP qui ont des requêtes à son égard. Elle reconnaît que l'entreprise, en tant que système ouvert, entre en négociation dans le cadre de ses activités avec différentes PP qui ont une identité et des préférences distinctes et dont la participation est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise. La seconde proposition est que toutes les PP n'ont pas la même capacité d'influence sur l'entreprise et celle-ci ne

pouvant répondre à toutes les exigences qui lui sont adressées doit sélectionner celles pour lesquelles une réponse s'impose. La troisième proposition est que la prospérité de l'entreprise dépend de sa capacité à répondre aux demandes de PP influentes et légitimes. Enfin, la quatrième proposition est que la fonction principale du management est de tenir compte et d'arbitrer entre les demandes potentiellement contradictoires des PP. Il s'agit pour le manager d'identifier les PP légitimes et influentes, de cartographier les pressions exercées par ces dernières puis de déployer des démarches managériales pour les atténuer ou les éviter.

Tableau 1 : Caractéristiques minimales du concept de partie prenante à partir des travaux d'Acquier et Aggeri (2015)

Origine	La partie prenante...
P (1)	a une identité et des préférences distinctes qu'elles expriment à travers des requêtes adressées à l'entreprise
P (2)	a été sélectionnée par l'entreprise pour participer au bon fonctionnement de l'entreprise sur la base de sa capacité d'influence
P (3)	est considérée comme influente et légitime: la prospérité de l'entreprise dépend de son degré de satisfaction
P (4)	obtient un retour concernant sa(ses) requêtes en fonction des objectifs préalablement définis par l'entreprise

Ces travaux donnent ainsi une représentation de la TPP comme un « modèle de gouvernance négociée » et comme un « cadre descriptif, explicatif et interprétatif de modalités de décision et d'action pour le management » (Bonnafeuf-Boucher et Rendtorff, 2014, p.11). Mais, ils en dévoilent aussi sa portée limitée à rendre compte des fondements des choix opérés, notamment dans le domaine de la RSE.

## 1.2. Limites et développements de la TPP dans le champ de la RSE en contexte de PE

Une première limite peut être attribuée au caractère ad hoc de ce cadre, conduisant à questionner constamment le jeu des interactions entre acteurs pour identifier qui est « partie prenante » et ne l'est pas, sans expliquer comment s'y prendre. Brabet et al (2009) montrent,

par exemple, à partir d'un recensement d'une vingtaine de définitions et de typologies, que les PP ne sont pas approchées du même point de vue, ni avec la même finalité. Ces auteurs montrent ensuite que ce résultat tient au fait que la TPP n'aide pas à comprendre comment se construit la perception des PP sur le rôle de l'entreprise dans une dimension dynamique et n'apporte aucune piste pour identifier leurs représentations, comprendre leur légitimation ainsi que leurs agissements. De plus, l'approche de cette théorie, reposant sur une vision firmo-centrée de la société, ne lui permet pas de fournir une liste exhaustive des PP. Elle laisse ainsi de côté les PP « muettes » comme la biodiversité et « absentes » comme les générations futures, qui ne s'expriment pas et qui, pourtant, dans certains contextes, peuvent fortement infléchir sur les décisions de gestion (Capron, 2011). Derackhsan et al, (2019) s'inscrivant dans la même veine souligne de son côté, la nécessité de combiner à la TPP d'autres cadres de référence permettant de tenir compte des aspects sociaux et psychosociologiques dans la gestion des parties prenantes.

Ces limites sont d'autant plus marquées en contexte de PE du fait de ses spécificités. La PE peut se définir à partir de critères quantitatifs et de critères qualitatifs. La première approche est contextuelle. Elle tient compte des critères définis par les lois et normes du cadre institutionnel dans lequel se situe l'entreprise étudiée. Généralement, trois natures de critères sont retenues : la taille en termes d'effectifs, le montant de la valeur créée en termes de chiffres d'affaires et sa capacité à produire des documents de synthèse dans le domaine de la comptabilité. La seconde approche s'appuie sur les critères de la première approche. Elle accorde cependant une attention majeure aux modalités de gestion de l'entreprise et à ses finalités pour les distinguer des autres entreprises et organisations. La littérature est dense dans ce domaine mais un consensus est probant autour des critères suivants : une forte centralisation de la gestion autour du propriétaire-dirigeant ; une structure simple ; une spécialisation horizontale et verticale des tâches fortement limitée ; une faible formalisation des processus de prise de décisions ; un manque structurel en ressources et un management de proximité, c'est à dire, impliquant prioritairement les parties en présence issues de son environnement direct (famille, membres de réseau d'affiliation, partenaires, etc.) (Julien et Marchesnay, 1989 ; Courrent, 2016).

Les travaux s'inscrivant dans le débat de l'identification et le traitement des PP du champ de la RSE, en prenant comme contexte empirique la PE ou plus amplement la petite et moyenne entreprise (PME), porte essentiellement sur les pratiques venant de l'intérieur, c'est à dire engagées par les dirigeants. De ces recherches, il ressort la présence de stratégies de RSE d'ordre plutôt social et philanthropique (Ngaha et al, 2016), à intensité variée en fonction de la motivation du dirigeant (Courrent et alii, 212 ; Da Fonseca et Bonneveux, 2017) et orientées en direction de parties prenantes proches sans tenir compte, véritablement, de leurs capacités d'influence (Paradas, 2008 ; Russo et Perrini, 2010 ; Courrent, 2016 ; Bonneveux et Soparnot, 2016). Toutes s'accordent pour reconnaître que l'encastrement de la PE dans son environnement détermine fortement l'orientation de leurs stratégies. Cependant, peu d'études expliquent par quel processus de sélection les parties prenantes sont passés et la manière dont les dirigeants interagissent avec elles. Paradas (2008) laisse d'ailleurs entendre qu'il ne s'agit pas véritablement de parties prenantes dans la mesure où, dans une approche de responsabilité globale, le dirigeant réfléchit avec les différentes parties en présence (famille, partenaires, personnel, etc.) sur les moyens de parvenir à une satisfaction globale autour de valeurs communes, pour ne pas perdre leur adhésion. Le manque de ressources de toutes sortes (financières, matérielles, humaines), souvent compensé par la qualité des relations que le dirigeant développe avec les parties en présence, justifierait ce comportement (Paradas, 2008 ; Courrent, 2016). Ainsi, Russo et Perrini (2010) qui s'inscrivent dans la même veine, préconisent de coupler le concept de capital social à celui de parties prenantes pour rendre compte des fondements de l'orientation des stratégies RSE de PME.

Les limites mises en exergue soulignent donc l'intérêt d'enrichir le débat sur les formes d'interactions entre parties en présence et PE, en contexte de RSE, à partir d'un cadre de référence interdisciplinaire.

### **1.3 Présentation et justification du cadre de référence de la sociologie des logiques d'actions (Amblard et al, 2005)**

Pour Amblard et ses collègues, les logiques d'action prennent forme au moment des interactions résultant entre l'acteur et la situation d'action (Amblard et al, p.205). La compréhension de ces logiques d'action nécessite donc l'étude des composantes qui leurs

donnent naissance. L'acteur de la sociologie des logiques d'action se caractérise par 4 composantes : sa stratégie, son positionnement social-historique, son insertion groupale et sa dimension psychologique. La stratégie de l'acteur est ici appréhendée à posteriori des choix opérés par l'acteur (Guyot et Vandewattyne, 2008). Elle est donc identifiable « après coup ». Elle dépend « des représentations qu'il se fait de la situation et des chances qu'il estime être les siennes » (Amblard et al, p.208). L'analyse de la composante identitaire de l'acteur se réfère au concept d'habitus de Bourdieu qui « désigne des dispositions à percevoir, faire, sentir et penser, acquises par le membre d'un groupe au cours de sa socialisation et qui se traduisent, en situation d'action, par l'adoption de comportements, considérés comme adéquats. » (Guyot et Vandewattyne, 2008, p. 48). La composante groupale renvoie à une conception de l'acteur immergé dans des interactions sociales ayant sur lui des influences multiples et décisives. Enfin, la composante psychologique renvoie à la personnalité et aux pulsions de l'acteur qu'il convient de décrire à partir de traits saillants. Quant à la situation d'action, elle se caractérise aussi par 4 dimensions : historique et institutionnel ; symbolique et mythique ; matériel et une dimension faisant référence à l'histoire de la création de l'espace restreint, c'est à dire là où se passe l'action. Le cadre historique et institutionnel renvoie essentiellement aux politiques, normes et lois affectant la création et l'organisation du phénomène étudié. Le cadre mythique et symbolique renvoie aux croyances, mœurs qui façonnent les représentations, façon de penser et d'agir des communautés humaines. Le contexte matériel fait intervenir le registre des objets comme les ressources financières ou techniques mobilisées pour les activités RSE d'une entreprise. Enfin, l'analyse de l'histoire de l'espace restreint a pour but de mettre en relief le poids du passé en termes de comportements, d'habitudes, de modes de fonctionnement demeurant vivace dans la mémoire collective de ses membres.

Guyot et Vandewattyne, (2008) mettent en exergue quatre intérêts de mobiliser ce cadre de référence pour analyser des situations entrepreneuriales. Le poids équivalent conféré à l'acteur et à la situation d'action offre : la possibilité de rendre compte de la complexité du phénomène analysé ; de réfuter à la fois le déterminisme strict et le libre-arbitre pur ainsi que l'existence d'une one best way en matière de création d'entreprise. Il est en outre propice à l'interdisciplinarité. Ces arguments révèlent le potentiel de ce cadre à rendre compte du jeu



des interactions entre acteurs dans le contexte de notre recherche. Il convient cependant de souligner que le caractère ambitieux de ce cadre nécessite d'admettre qu'il n'y a pas d'analyses totales mais que partielles « tout en se refusant de se dissimuler derrière ce constat pour justifier le monolithisme théorique et disciplinaire » (Amblard et al, 1996 cité par Guyot et Vandewattyne, 2008, p.47).

## 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DE LA RECHERCHE

### 2.1. La méthodologie de la recherche

L'objectif de cette recherche est d'enrichir le débat sur la nature des interactions entre parties en présence et PE dans le cadre de pratiques RSE. Le cadre de référence de la sociologie des logiques d'action d'Amblard et al, (2005) est mobilisé pour décrire et comprendre les représentations de parties en présence (mairies, associations religieuses, culturelles et sportives, etc.), choisies volontairement dans l'environnement externe PE du secteur informel et avec lesquelles ces dernières interagissent dans le cadre de leurs pratiques RSE au Sénégal.

La notion de secteur informel est définie par les statisticiens du travail comme un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Ce sous ensemble est constitué de la fraction des entreprises individuelles qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent. Les finalités et modes de gestion de ces entreprises sont aussi mobilisés pour les caractériser. Leurs finalités sont de créer des emplois et des revenus pour les personnes qui les gèrent. Leur mode de gestion se caractérise par un faible niveau d'organisation : « elles opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales, plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme (BIT, 1993).

Au Sénégal, le tissu économique est composé de 98, 2% de PE dont 97% évoluent dans le secteur informel (PRCN, 2016). Outre, la présence massive de PE opérant dans le secteur

informel dans ce pays, deux autres raisons nous ont poussé à considérer ce terrain de recherche. La première concerne la tendance générale de ces dernières années, à valoriser ses aspects positifs tout en constatant un nombre limité de travaux en management s’y intéressant : il s’avère rentable, productif et surtout créatif (Pesqueux, 2012). La seconde est qu’il est très socialement « enchassé » (Kane, 2018) conduisant ses membres à s’inscrire dans une perspective partenariale.

Notre choix de faire de la partie en présence, située dans l’environnement externe de PE du secteur informel, l’unité d’analyse principale de la recherche a pour objectif de renforcer le corpus théorique de la TPP ancré dans la perspective de l’entreprise en société. Nous nous attendons ainsi à proposer une lecture enrichie du concept de parties prenantes et à dégager des propositions de recherche pour une meilleure compréhension de la dynamique générée par la RSE en contexte de PE du secteur informel.

Trente quatre représentants de parties en présence ont été interrogés. Les entretiens ont porté sur leurs expériences vécues, le mode de fonctionnement de leurs structures et la situation d’action les amenant à interagir avec les PE en tenant compte des différentes dimensions du cadre de référence de la sociologie des logiques d’actions. Préalablement à son utilisation, le guide d’entretien a fait l’objet d’un test auprès de deux représentants de structures.

L’identification des parties en présence a été possible après une première vague d’entretiens avec des dirigeants de PE du secteur informel. Il nous fallait nous assurer que les parties en présence ont interagi avec des dirigeants de PE du secteur informel dans le cadre de pratiques RSE avant de les rencontrer. La constitution de l’échantillon des parties en présence a été obtenue en s’inspirant de la méthode d’échantillonnage théorique et du mécanisme de comparaison constante de Glaser et Strauss (1967). Cette méthode se caractérise par un processus de collecte des données auprès de groupes plus ou moins différents dans le but de vérifier des propositions d’interprétations. Dans notre démarche, la diversité des groupes était « maximisée » et le rapport entre les catégories, motivé par la recherche de convergences « pour identifier des constantes, obtenir de l’envergure et de la robustesse dans l’interprétation et la conceptualisation » du rôle des parties en présence dans le cadre des interactions elles entretiennent avec les PE, en contexte de RSE (Savoie-Zajc, 2006, p. 108). Le nombre des

parties en présence n'était pas déterminé à l'avance. Il a découlé de la disponibilité des personnes dans le temps imparti à la recherche et du niveau de saturation dans l'analyse des données.

La collecte des données a été effectuée par plusieurs équipes de deux à quatre chercheurs sur les lieux d'activité des personnes rencontrées. Les entretiens ont duré de trente minutes à plus de deux heures de temps. Tous les entretiens ont été retranscrits.

Nous avons procédé simultanément à une codification et à une analyse qualitative descriptive des données de discours en privilégiant comme unité de catégories les thèmes du guide d'entretien. Les résultats présentés ci-dessous rendent compte de cette catégorisation. Ils sont structurés autour de questions tenant compte des dimensions du cadre de référence de la sociologie des logiques d'action.

## **2.2. Caractéristiques de l'acteur**

### ***2.2.1. Qui sont les parties en présence ?***

Les trente quatre parties en présence sont de localités variées et sont insérées dans des structures groupales différentes. Vingt et une sont installées dans la ville urbaine de Dakar et sa banlieue. Cinq sont implantées dans la ville rurale de Pout dans la région de Thiès et huit sont de la ville urbaine de Saint-Louis. Elles sont localisées au centre-ville et à proximité de l'Université Gaston Berger. Il est possible de distinguer cinq structures groupales : les regroupements religieux au nombre de dix sept qui correspondent à des associations religieuses, des lieux de prières musulmans (mosquées) et des écoles coraniques. Il y a les Associations Culturelles et Sportives (ASC) au nombre de quatre qui interviennent dans les quartiers et organisent la jeunesse. Il y a les regroupements professionnels au nombre de trois qui concernent des conducteurs de motocycles, des conducteurs de camions et des commerçants d'un marché central. Il y a les regroupements politiques et syndicaux au nombre de deux qui représentent leurs membres et défendent leurs intérêts : l'un est un regroupement politique féminin, l'autre est un syndicat d'étudiants. Il y a enfin l'administration locale centralisée et décentralisée, représentée par huit institutions à but non lucratif : un centre de

collecte des impôts, deux comités de quartier, quatre mairies et un centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Tableau 2 : Insertion groupale et localité des parties en présence

<b>Insertion groupale (5)</b>	<b>groupements religieux (17)</b>	<b>associations culturelles et sportives (4)</b>	<b>regroupements professionnels (3)</b>	<b>regroupements politiques et syndicaux (2)</b>	<b>Administrations locales centralisées et décentralisées (8)</b>
<b>Dakar (21)</b>	*associations religieuses (6) *mosquées (4) *écoles coraniques (1)	ASC (3)	*conducteurs de camions (1) *commerçant d'un marché central (1)		*comité de quartier (2) *centre des impôts (1) *mairie (2)
<b>Pout (5)</b>	*association religieuse (1) *mosquée (1) *école coranique (1)		*conducteurs de motos (1)		*mairie (1)
<b>St Louis (8)</b>	*école coranique (1) *mosquée (1) *Association religieuse (1)	*ASC (1)		*syndicat d'étudiants (1) *regroupement politique féminin (1)	*centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) (1) *Mairie (1)

Les dates de constitution les plus anciennes de ces organisations remontent aux années 1980, mais la plupart d'entre elles se sont établies à partir des années 1990-2000.

A l'exception des organisations relevant de l'administration et du syndicat d'étudiants, toutes sont informelles (25) dans le sens où elles ne sont pas reconnues juridiquement. La lourdeur des procédures, les lenteurs administratives, et probablement la forte présence d'une certaine culture de l'informel, expliqueraient qu'elles ne soient pas déclarées.

Elles ont une implantation locale, excepté les associations religieuses et la mairie de la ville de Saint Louis. Les associations religieuses ont une dimension internationale liée au fait

que certains de leurs membres sont issus de la diaspora, et que même en étant à l'étranger, ils continuent de les soutenir financièrement. La mairie également entretient d'étroites relations avec d'autres communes du monde.

Les représentants moraux des parties en présence ont un niveau de scolarisation relativement élevé. Les niveaux d'études varient, mais toutes les personnes sont instruites soit en français soit en arabe. Il s'agit soit de retraités, d'anciens fonctionnaires ou de personnes qui n'ont jamais eu un emploi. Ce sont probablement des personnes choisies sur la base de leur disponibilité. Certaines n'ont pas d'expériences directes dans l'activité de la structure. Par contre, dans les associations professionnelles et culturelles, l'on trouve systématiquement des responsables qui ont une expérience dans le domaine d'activité de leur organisation.

La religion occupe une place centrale dans le quotidien des acteurs rencontrés. Cet impact de la religion semble être également distribué, dans la mesure où il n'est pas plus présent chez les acteurs dont l'activité quotidienne est fondamentalement religieuse que chez ceux qui évoluent dans d'autres domaines (conducteurs de motos, par exemple) :

« Dans toutes les décisions que je prends, je fais en sorte qu'elles ne soient pas en contradiction avec les préceptes de ma religion. Je ne prendrai donc jamais de décisions égoïstes dans l'exercice de mes fonctions » (groupement professionnel des conducteurs de motos, Pout)

« Je fais partie de ceux qui font ces choses mystiques car ces pratiques on ne peut pas les éviter... mais, je ne le fais pas pour faire du mal à mon prochain » (Secrétaire de l'ASC, Pout)

L'influence de la religion joue surtout sur leurs rapports à l'argent et aux autres. Le plus important dans ces rapports est décrit en ces termes : « respect mutuel, fraternité, unité, écoute, paix, honnêteté, partage des mêmes croyances ». Dans tous les cas étudiés, une place importante est accordée à la solidarité et à l'entraide entre membres.

### **2.2.2. Comment fonctionnent les parties en présence ?**

Les parties en présence ont choisi leur représentant moral à travers un processus électoral sauf dans le cas de certaines mosquées où c'est le *khalife général* qui les a nommés, du CROUS et du centre des impôts.

Toutes les structures fonctionnent à partir d'un comité exécutif allant de six (6) à vingt six (26) membres avec une assez bonne connaissance du nombre de leurs membres allant d'une vingtaine à plus de mille (1000). La taille des effectifs varie donc beaucoup d'une structure à l'autre. Les associations ont tendance à avoir les effectifs les plus importants. Dans les associations religieuses les membres sont très diversifiés comme l'illustre ces affirmations :

" Nous sommes plus de 150 membres, Il y'a des jeunes, des pères de familles qui viennent avec leurs enfants, des femmes et des hommes, des salariés, des instituteurs, des tailleurs, des mécaniciens. Il y a des analphabètes... » (Président d'une association religieuse, quartier de Parcelles Assainies)

« On retrouve sur le plan professionnel, des travailleurs émigrés c'est-à-dire hors du territoire, des enseignants, des comptables, des gens qui ont fait des études supérieures comme des étudiants " (Responsable d'une association religieuse, quartier de Yoff)

Les modes d'adhésion diffèrent d'une catégorie d'organisations à une autre. Certaines sont composées de membres qui y adhèrent en achetant des cartes de membres, c'est le cas des ASC, des groupements et autres associations. Dans d'autres, les membres ou personnels sont recrutés et payés mensuellement, c'est le cas du CROUS, du service des impôts, tandis que dans les mairies et dans le syndicat, les conseillers municipaux et les délégués syndicaux sont élus. Il y a enfin le cas des modes d'adhésion plus ouverts, comme dans les mosquées.

Toutes les structures, à l'exception du centre des impôts mènent des actions sociales et/ou citoyennes en direction de leurs membres ou de personnes ou d'organisation non membres. Leurs actions sociales portent sur : la culture, la religion, l'investissement humain, le don, des œuvres sociales, le partage social des biens. Alors que les actions citoyennes réalisées portent sur des cours gratuits, du nettoyage, l'organisation de journées de consultation gratuite, d'aides sociales (achat de médicaments, soin sociaux, nourriture), qu'elles font à l'endroit de la communauté :

« A travers notre groupement nous faisons de la philanthropie en assistant médicalement des membres malades ou dans le besoin » (groupement professionnel de conducteur de camions, zone industrielle de Sodida)

« La municipalité, les dispensaires, la gendarmerie, la sous-préfecture... de temps en temps, nous allons vers ces lieux pour assainir, nettoyer, désherber, ainsi de suite (Président d'une association religieuse de Pout)

« Par le biais du comité, on fait des actions philanthropiques. On aide les membres financièrement lors de baptêmes ou de décès grâce aux cotisations ou à des quêtes » (Président du comité de gestion du marché local, ville de Pout)

Les parties en présence sont donc plus fréquemment en contact avec d'autres organisations qui font la même chose qu'elles, qu'avec les PE. Développer de telles actions ne semble pas être une question de « gros moyens », mais une question culturelle qui en fait une pratique quasi incontournable.

Les sources de financement diffèrent aussi d'une organisation à l'autre. Les associations vivent des cotisations de leurs membres et plus rarement de ventes de marchandises comme c'est le cas de l'ASC de Santhiane qui réalise des autocollants et les revend. Les écoles coraniques, les associations religieuses et les mosquées sont financées essentiellement par les quêtes organisées à l'annonce d'un événement religieux auprès de la population proche, et de dons de personnes du quartier. Les mosquées perçoivent une légère subvention de l'Etat. Il arrive aussi que la Mairie soutienne les associations, mais cela reste ponctuel et le montant est faible. Une seule de ces organisations religieuses a des activités à but lucratif ; mais elles sont marginales. Les structures administratives centralisées et locales dépendent de l'Etat et de ses subventions ainsi que des taxes communales :

« Plusieurs quartiers reçoivent une indemnité de la mairie à la fin du mois, toutes les autres structures (ASC, associations religieuses ou Mosquées) fonctionnent sur la base de cotisations des membres, de dons et d'activités commerciales ». (Délégué du quartier de Pout)

"Notre principale source de financement est d'abord les cotisations des membres qui est de cinq mille (5000) FCFA pour les jeunes et sept mille (7000) FCFA pour les plus âgés. La cotisation est annuelle et varie selon l'âge » (Responsable d'une association religieuse, quartier de Yoff).

Il semble ainsi que relativement peu de ressources proviennent, de manière régulière, d'entreprises, à l'exception des mosquées.

Les structures administratives semblent être les seules à avoir une certaine maîtrise de leur budget. Dans les structures religieuses, les budgets sont liés à l'organisation des événements religieux. Les aspects fixes et connus concernent le loyer, l'eau et l'électricité.

Tableau 3 : synthèse des caractéristiques convergents de la partie en présence

Dimensions	La partie en présence...
Identitaire <sup>2</sup>	est insérée dans une structure groupale est implantée localement depuis les années 1990-2000 (22) et peut avoir des ramifications à l'international (13) est représentées par une personne inscrite (34), disponible (34), ayant une expérience professionnelle plus (7) ou moins (27) fortes n'existe pas toujours sur le plan juridique (25) est influencées par la religion dans ses rapports à l'argent et aux autres (entraide et solidarité) (34)
Stratégique	élit son représentant (29) à l'exception de certaines mosquées, du CROUS et du centre des impôts dispose d'un comité exécutif (34) a des modes d'adhésion qui diffère: cartes, recrutement, élection, ouvert; mène des actions sociales et/ou citoyennes (33) a des modes de financements variés: cotisations, recettes, dons, subventions, collectes, contributions a une faible maîtrise de son budget (26)

### 2.3. Représentations des situations d'actions vécues avec les PE du secteur informel

#### 2.3.1. Dans quel contexte les parties en présence interagissent-elles avec les PE ?

Toutes les parties en présence considèrent que les PE répondent volontairement aux

<sup>2</sup> Cette dimension tient compte des 3 composantes suivantes de l'acteur au sens d'Amblard et al. (2005) : le positionnement social-historique de l'acteur, son insertion groupale et les traits saillants de sa personnalité.



sollicitations, participent de la même façon à la réalisation des événements organisés par les associations de quartiers, les regroupements religieux, etc. En comparaison avec les grandes entreprises (GE), elles sont présentées comme respectant plus leurs engagements. Cependant, les appréciations varient selon la nature des activités des parties en présence et de leur localisation géographique.

Ainsi, les mosquées situées en milieu urbain apprécient positivement la présence de ces entreprises, certainement parce que leurs contributions suivent les grands événements religieux qui ont un caractère régulier:

*« Les entreprises de la localité sont très importantes pour nous. Elles sont pour la majorité dirigées par des gens qui viennent tous les jours prier dans cette mosquée. J'ai oublié de vous le dire tout à l'heure mais une bonne partie de notre financement vient des boutiques et petites entreprises de la place, surtout des grands commerçants du marché (Imam de la mosquée, zone industrielle de Sodida)*

Les associations professionnelles et les structures étatiques ont une logique plus utilitaire (comparée à celle des mosquées, par exemple) qui ne valorise la présence des PE dans leur environnement qu'à partir de leur contribution financière à leurs activités.

Les représentants de structures interrogés dans la localité de Pout, qui inscrivent leur appréciation plutôt dans un contexte de développement local, sont, elles, très critiques vis-à-vis de la contribution jugée insuffisante des entreprises. Mais il faut ici préciser que leur cible est moins les PE que les grandes entreprises (GE). Les représentants interrogés s'attendent à une contribution des PE pour la résolution de problématiques sociales et économiques. Cependant, les plus fortes attentes sont orientées vers les GE. Elles concernent le domaine de l'emploi, le développement des PE ou encore l'amélioration des conditions de vie. Selon les dires des représentants interrogés, rares sont les structures qui leur adressent des demandes. Le retour est en général long, et plutôt jugé décevant:

*Il y a de grandes entreprises comme Y, X, Z. W est venue après toutes ces entreprises. On pensait qu'elle (W) allait révolutionner la ville. C'est pourquoi tout le monde lui a*

*apporté son aide<sup>3</sup>...mais jusqu'à présent, on n'a pas senti son impact (Imam de la mosquée, de Pout)*

La nature des demandes adressées aux PE et aux GE est donc différente.

Les demandes d'appui sont presque systématiques de la part des organisations religieuses qui peuvent planifier leurs évènements:

*« Nous n'avons vraiment pas de problèmes avec les PE du quartier. Elles sont presque toutes des partenaires et elles nous appuient très souvent. Les boutiques et les ateliers du coin nous aident très souvent dans notre activité. On va les voir pour des quêtes et autres sollicitations matérielles et financières à l'occasion des Gamous et Magal<sup>4</sup>. Elles nous donnent leur participation quand elles ont les moyens de le faire...sinon elles prient pour nous » (Président d'une association religieuse, zone industrielle de Sodida)*

*« Pour la petite comme la grande mosquée, les boutiques et les magasins participent aux travaux qui y sont faits. Les entreprises apportent leur soutien aux mosquées que je dirige. Un commerçant qui est au marché avait même fait des démarches pour avoir du ciment auprès de X<sup>5</sup> » (Imam de la mosquée, ville de Pout)*

En contre partie de la contribution des PE, les parties en présence ont tendance à les privilégier dans leurs décisions d'achat:

*« Nous sommes en contact direct avec les PE. On négocie avec elles. Par exemple, lors de l'organisation de nos événements nous confectionnons nos tenues chez les tailleurs qui nous soutiennent » (Président d'une école coranique, ville de Pout)*

Même si cela n'est pas dit clairement dans tous les cas, les refus de la part des PE contactées ne sont pas fréquents et le rapport s'inscrit dans une relation conviviale, de bons compromis. Il n'y a par contre pas de projet de construction commun en faveur du développement de la localité, ou du quartier, seulement des collaborations ponctuelles motivées par des intérêts

<sup>3</sup> L'aide dont la personne fait référence renvoie aux actes de mise en vente de terrains à l'entreprise W et de mise à disposition d'une main d'œuvre non qualifiée locale.

<sup>4</sup> Manifestations religieuses annuelles associés aux deux confréries majoritaires au Sénégal.

<sup>5</sup> X est la plus grande cimenterie du Sénégal.

particuliers liés aux croyances religieuses, à la réputation, à la recherche d'acceptation sociale ou encore dans une logique de profit immédiat.

Enfin, aucune partie en présence n'a été impliquée dans une prise de décisions de PE.

### ***2.3.2. En fonction de quelles croyances les parties en présence interagissent-elles avec les PE?***

Les PE sont plutôt considérées comme familières. Elles ne subissent aucune pression lorsque les demandes ne sont pas satisfaites. Ce qui semble prévaloir au niveau des parties en présence est une conception de la relation entre les PE et la société basée sur le volontariat et non sur le devoir ou l'obligation. Le fait que les PE ne subissent aucune pression, même si le discours de certains acteurs montre qu'ils trouveraient normal qu'une certaine pression soit mise sur les entreprises, conforte cette conception de la relation.

Les termes utilisés pour décrire la relation souhaitée avec les PE sont: « *partenariat/assistance; amitié; fraternité; pas l'entreprise, mais l'homme dans l'entreprise ; transactions commerciales et aides pour une relation gagnant-gagnant; utiles pour la société; accès libre ; être à leur service; rapport d'échanges; respects des engagements; aide aux jeunes; donnant-donnant.* » Bien que la dimension économique soit présente dans le discours des acteurs, ce qui prévaut ce sont les aspects suivants: solidarité, partage et assistance, donc les aspects sociaux.

Il y a en outre de fortes similarités dans les réponses des structures concernant le rôle attendu de la PE dans la société et la nécessité de sa contribution. On peut même dire que les discours sont des discours RSE très avancés de la part de personnes qui ne connaissent probablement pas le concept et les débats qu'il y a autour de celui-ci. Une synthèse des réponses données à la question: selon vous, qu'est ce qu'une bonne entreprise au Sénégal? donne, en effet, ceci: « *respecte la législation, s'implique dans sa localité, dialogue avec les communautés, fabrique des produits utiles, est proche des communautés, tient un langage de vérité, prend en compte l'intérêt de ses parties prenantes et généreuse dans son partage de la valeur* ».

On reconnaît à l'entreprise le droit « *de se faire de l'argent* » à condition que cet argent serve également à contribuer au bien-être des autres, de la société en général:

« *bien-être des employés* », « *salaires généreux* », « *soucieuse de la promotion de la*

*cit   »; « participe    l'  panouissement des citoyens »; « bon traitement de l'environnement ».*

Il est int  ressant de constater qu'aucune des parties en pr  sence n'exclut toute relation avec l'entreprise, ou parle d'inutilit   sociale de l'entreprise. Des divergences existent, par contre, entre les structures, concernant la fa  on de s'y prendre pour amener les entreprises    assumer ce que les uns et les autres consid  rent comme leur r  le: il y a ceux qui pensent qu'il ne faut pas les obliger, mais les amener    comprendre leurs responsabilit  s et ceux qui pensent le contraire. Puis, il existe des positions plus nuanc  es: il y a ceux qui pensent qu'il faut une concertation avec les entreprises, pour les inciter    contribuer; et ceux qui pensent que c'est une question de bon sens (donnant-donnant).

Tableau 4: synth  se des repr  sentations convergentes des situations d'action v  cues par les PE du secteur informel

<b>Dimensions</b>	<b>La PE...</b>
Historique, mat��riel et institutionnel	r��pond volontairement aux sollicitations et s'implique dans les activit��s organis��es par les parties en pr��sence contrairement aux GE respecte ses engagements (contrairement aux GE) est surtout sollicit��e par les mosqu��es pour contribuer aux grands ��v��nements religieux qui ont un caract��re r��gulier b��n��ficie d'une contre partie lorsqu'elle soutient les activit��s des parties en pr��sence: r��putation, publicit��, achats de marchandise ou de services ne s'engage pas dans des projets de construction commun en faveur du d��veloppement de la localit�� n'implique pas les parties en pr��sence dans ses modes de gestion
Mythique et symbolique	est consid��r��e comme famili��re ne subit aucune pression lorsque les demandes sont insatisfaisantes Interagit avec les parties en pr��sence sur la base de valeurs tels que la solidarit��, le partage et l'assistance

	Partage la valeur créée à travers des actions de dons notamment
--	---

### 3. DISCUSSION

Nos résultats mettent en exergue l'identité, les modes d'organisation et les représentations des parties en présence sur les situations d'action vécues avec les PE du secteur informel dans le cadre de pratiques RSE. Au regard de ces résultats, le concept de partie prenante peut-il être générique ou mérite-t-il d'être défini de manière plus spécifique?

Nous comparons dans le tableau 5 les caractéristiques du concept de partie prenante du tableau 1 aux logiques d'action des parties en présence de notre étude.

Tableau 5: comparaisons des attributs du concept de partie prenante avec ceux des parties en présence de l'étude

<b>Origine</b>	<b>La partie prenante...</b>	<b>La partie en présence...</b>
P (1)	a une identité et des préférences distinctes qu'elles expriment à travers des requêtes adressées à l'entreprise	a une identité et des préférences distinctes qu'elles expriment à travers des requêtes adressées à l'entreprise
P (2)	a été sélectionnée par l'entreprise pour participer au bon fonctionnement de l'entreprise sur la base de sa capacité d'influence	n'a pas été sélectionnée par l'entreprise et ne tient pas compte de sa capacité d'influence au moment de la formulation de sa demande
P (3)	est considérée comme légitime et influente: remet en cause la pérennité de l'entreprise en cas d'insatisfaction	Est considérée comme légitime mais pas nécessairement influente: ne sanctionne pas l'entreprise en cas d'insatisfaction
P (4)	obtient un retour concernant sa(ses) requêtes en fonction des	Obtient un retour concernant sa(ses) requêtes en fonction des ressources

	objectifs préalablement définis par l'entreprise	disponibles
<b>Comportement dominant</b>	<b>agressive</b>	<b>passive</b>

La première proposition est que l'entreprise a des parties prenantes qui ont des requêtes à son égard tandis que la seconde est qu'elles seraient dotées d'une capacité d'influence plus ou moins forte sur l'entreprise. Les parties en présence étudiées ont certes des requêtes à l'égard des PE. Cependant, le fait qu'une minorité des acteurs soit pour contraindre les entreprises à contribuer à la société, signifie qu'en introduisant leurs requêtes, les acteurs ne se posent pas vraiment de question sur leurs capacités à influencer les décisions des PE. La troisième proposition est que la prospérité de l'entreprise dépend de sa capacité à répondre aux demandes des parties prenantes influentes et légitimes. Les résultats de notre étude montrent que la légitimité est, de fait, accordée à la partie en présence: PE et parties en présence sont familières. Par contre, ils ne montrent pas que la non-contribution d'une PE affectera ses performances. Celle qui contribue aura une meilleure réputation auprès des acteurs qui l'ont sollicitée; mais, celle qui ne contribue pas ne sera pas sanctionnée. Quant à la quatrième proposition, qui précise que la fonction principale du management est de tenir compte et d'arbitrer entre les demandes potentiellement contradictoires des parties prenantes, nous avons montré, que les demandes avaient une dominante ad hoc et philanthropique, qui ne font pas l'objet d'une gestion spécifique au sein des PE. Cela explique d'ailleurs pourquoi elles ne font pas l'objet d'une sélection.

Les parties en présence ont un comportement apparemment passif. Elles introduisent les requêtes, puis attendent que les PE décident de contribuer ou de ne pas contribuer, sur la base d'un certain volontariat. Cette attitude se retrouve dans l'étude de Paradas (2008) qui souligne les efforts accomplis par les dirigeants de PE pour satisfaire globalement les différentes parties en présence. L'enjeu est dans une approche de responsabilité globale, de maintenir l'effectivité de ses relations qui sont déterminantes pour assurer sa pérennité. Alors que le concept de parties prenantes suggère l'idée d'un comportement actif, ou même agressif (que l'on retrouve dans le terme « prenante »), vis-à-vis de l'entreprise, basé sur un contrat qu'il

soit implicite ou explicite. L'on retrouve ces éléments chez Mitchell, Agle et Wood (1997) (PP incontournables, PP dangereuses, PP dépendantes).

Notre position consiste donc à ne pas considérer le concept de parties prenantes comme un concept générique, pouvant être adapté à différentes situations. D'ailleurs, les parties en présence étudiées n'adoptent pas qu'un comportement passif comme en témoigne les réactions des acteurs de la ville de Pout vis-à-vis des GE. Il s'agit d'un discours qui ressemble plus à celui que l'on attend de parties prenantes décrits dans les développements de la TPP : elles réclament une meilleure contribution au développement local par la création d'emplois, l'aide aux PE, l'aide et les dons aux populations, etc. Ces parties en présence présentent des caractéristiques adaptées au contexte dans lequel elles évoluent. Il nous faut donc expliquer la dynamique de ce contexte pour justifier notre position.

Le contexte, qu'il soit interne ou externe aux acteurs n'est jamais une donnée objective. Il est le résultat des représentations qu'ils s'en font. Ces représentations vont influencer la perception que les PE du secteur informel ont des attentes des parties en présence, et celle que les parties en présence ont des actions de ces PE. En ce sens, il peut être qualifié de partie prenante « muette » (Brabet et al, 2009). Le cadre de référence mobilisé pour l'analyse de nos données a permis de montrer que les parties en présence attendent de la part des PE une contribution sociale, ayant un caractère philanthropique et solidaire, à l'endroit des populations qui les entourent. Les études sur la RSE de PE au Sénégal montrent globalement que les pratiques de ces entreprises ont les mêmes caractéristiques sociales, philanthropiques, et solidaires (Ngaha et al, 2016). Cette « cohérence » n'est pas fortuite. A l'origine de cette cohérence, il y a un environnement socio-culturel avec des valeurs qui s'imposent pratiquement aux différents acteurs et se traduisent par l'adoption de comportements considérés comme adéquat<sup>6</sup>. Nous avons vu, dans la présentation des résultats, en ce qui concerne les interactions souhaitées avec les PE que bien que la dimension économique soit présente dans le discours des parties en présence, ce qui prévaut ce sont les aspects suivants : solidarité, partage, et assistance, donc les aspects sociaux. Les dirigeants de PE interrogés

---

<sup>6</sup> ou « d'habitus » au sens de Bourdieu

dans l'étude de Ngaha et al (2016) apportent des réponses similaires à la question de savoir ce qui compte le plus dans leurs rapports avec les autres. Il s'agit donc de valeurs partagées qui semblent réguler le comportement des acteurs, et que ces derniers peuvent difficilement ignorer ou modifier. C'est ce qui est à la base des comportements apparemment passifs des parties en présence, et attentistes/réactifs des PE du secteur informel. Nous soulignons donc que les attributs suggérés pour les parties en présence sont adaptés à des formes d'interactions spécifiques, celles qu'elles entretiennent avec les PE dans le cadre de pratiques RSE.

Cela suggère deux remarques. La première est la capacité pour une partie en présence ou une partie prenante de changer de comportement. Dans le cas de Pout la relation de familiarité qui existe entre les PE et les parties en présence, est probablement un facteur explicatif de la décision de ces dernières de ne pas exercer de pressions sur ces entreprises. Leur comportement dépend donc de la perception ou de la représentation qu'elles se font des entreprises avec lesquelles elles sont en contact. La deuxième remarque, qui découle de la première, est que l'on ne peut pas dire que les parties en présence n'ont pas de stratégie. Elle n'est peut-être pas écrite, mais elle existe en pratique.

En parallèle de ces réflexions, plusieurs propositions de recherche peuvent être formulées pour une meilleure compréhension de la dynamique générée par la RSE en contexte de PE du secteur informel.

L'analyse fait ressortir l'influence prépondérante qu'à la religion sur les représentations et les comportements des parties en présence interrogées. Notre première proposition (P1) est que la passivité des parties en présence constatée est encouragée par les notions de partage, de solidarité, de charité, sans être exclusives à la religion, qui apparaissent renforcées par la croyance en Dieu. Nous devons cependant relativiser notre proposition étant donné que sur les trente quatre acteurs interrogés, vingt et un sont des représentants de structures ayant des activités en rapport avec la religion. Ceci dit, le poids important de la religion dans les activités des PE au Sénégal mis en exergue par Ngaha et al (2016) renforce notre point de vue.

Ensuite, l'exemple de la localité de Pout montre clairement cette capacité qu'ont les parties en présence d'adapter leur stratégie à la nature, à la taille, et aux ressources perçues de l'entreprise avec laquelle, elles sont en contact. Nous avons caractérisé cette capacité de



s'adapter comme le passage d'un statut de partie en présence à un statut de partie prenante. Notre deuxième proposition (P3) est donc la suivante: l'action des parties en présence dépend aussi des caractéristiques économiques et socio-culturelles des espaces géographiques dans lesquels les acteurs sont implantés.

Enfin, nos résultats montrent l'existence d'une diversité d'opinions concernant la manière qu'il faut utiliser, pour amener les PE à assumer ce que les uns et les autres considèrent comme leur rôle: il n'y a pas que deux « camps », à savoir les parties présentes qui sont pour obliger les PE à contribuer et celles qui sont contre. Notre troisième proposition (P4) est d'ordre méthodologique. Elle consiste à suggérer le recours à des études longitudinales dans une localité comme Pout et/ou de réaliser de l'observation participante pour mieux saisir les mécanismes d'incitation développés par les parties en présence pour que les PE assument leur rôle.

## CONCLUSION

Le cadre de la sociologie des logiques d'action d'Amblard et al, (2005) nous a permis d'attribuer des caractéristiques aux parties en présence adaptées aux formes d'interactions qu'elles entretiennent avec les PE du secteur informel au Sénégal dans le cadre de pratiques RSE. En cela, nous avons pu démontrer que le concept de partie prenante ne peut être générique et mérite d'être défini de manière plus spécifique. Dans le contexte des PE du secteur informel, nous avons montré que ce sont les parties en présence qui prennent l'initiative de solliciter les PE. Les demandes introduites par ces structures sont ponctuelles; elles ont lieu à l'occasion d'événements particuliers et ne font pas l'objet d'une gestion spécifique au sein des PE. Une fois les demandes introduites, les structures ne mettent aucune pression sur les PE, à qui revient entièrement la décision de contribuer ou de ne pas contribuer. Nous avons montré aussi que le comportement passif des parties en présence n'est qu'apparent. Ces dernières ne mettent pas de pression sur les PE, parce qu'il existe des valeurs socio-culturelles (caractérisées de partie prenante muette) partagées par les acteurs, qui constituent une pression sur les PE. En outre, les statuts de parties en présence et de parties prenantes ne sont pas rigides. L'adoption d'un comportement par une organisation dépendra de la représentation qu'elle se fait de l'entreprise sollicitée. L'originalité de cette

étude est d'avoir pris pour cible d'analyse principale des parties en présence externes (mairies, associations religieuses, culturelles et sportives, etc.) de PE du secteur informel, mais cela en constitue aussi une limite. Il serait intéressant d'élargir la cible à d'autres parties en présence et de vérifier la validité des attributs que nous leur avons accordés. Les dirigeants de PE pourraient être aussi pris pour cible afin d'approfondir l'analyse du jeu des interactions entre acteurs. Enfin, cette étude permet de se poser des questions sur ce que doit être la nature de la PE au Sénégal, un débat que nous avons, ici, à peine entamé.

## BIBLIOGRAPHIE

- Acquier A., Aggeri F. (2015), Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE, *Revue Française de Gestion*, 2015/8, n°253, p 387-413
- Amblard et al. (2005), Les nouvelles approches sociologiques des organisations, Troisième édition augmentée, ed. Le Seuil. Paris.
- Bonnafous-Boucher M, Rendtorff J.D. (2014), *La théorie des parties prenantes*, Col. Repères, Ed. La Découverte. Paris.
- Bonneveux E, Soparnot R. (2016), les stratégies de responsabilité sociale des petites et moyennes entreprises: quels effets pour quelles parties prenantes? *Revue Interdisciplinaire Management, Hommes & Entreprise*, 1, n°20, p.3-24.
- Brabet J., O. Maurel et P. Van Griethuysen (2009), chapitre 2: entre ordre économique et ordre politique: les visages de la responsabilité. In, Maurel O, *La responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme: nouveaux enjeux, nouveaux rôles*, Documentation française pour le compte de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH).
- Capron M., (2011), Déconstruire la RSE pour retrouver le sens des relations entreprises-sociétés. Jalons pour un nouvel agenda de recherche, *Revue de l'organisation responsable*, n°1 (vol.6), p.7-15.
- Courrent J.M. et al. (2012), *RSE et développement durable en PME*, Bruxelles, De Boeck.
- Courrent J. M. (2016), *PME et RSE*. In Postel N et Sobel N, *Dictionnaire critique de la RSE*. Col. Les Presses universitaires, éd. Du Septentrion, Lille, p. 367-373.
- Freeman R. E. (1984), *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Ed. Pitman, Boston.
- Da Fonseca M., Bonneveux, E. (2017), L'émergence et l'opérationnalisation d'une logique d'action responsable chez les dirigeants de petites et moyennes entreprises, *Revue Interdisciplinaire Management, Hommes & Entreprises*, n°28, p.31 à 54.
- Derakhshan R., Turner R., Mancini M. (2019), Project governance and stakeholders: a literature review, *International Journal of Project Management* 37 (2019), p. 98–116
- Donaldson T. & Preston L. E. (1995), the stakeholder theory of the corporation: concepts,

- evidence, and implications: *Academy of Management Review*, Vol 20, No. 1. Published online: 1 jan 1995 <https://doi.org/10.5465/amr.1995.9503271992>
- Glaser, B.G. & Strauss, A.L. (1967). *The Discovery of Grounded Theory*. Hawthorne, NY: Aldine Press.
- Gooyert V., E. Rouwette, H. van Kranenburg, E. Freeman, (2017), Reviewing the role of stakeholders in Operational Research: A stakeholder theory perspective, *European Journal of Operational Research*, 262, p. 402–410
- Guyot, J.L., et Vandewattyne J., (2008), Chapitre 2 : le concept de logique d'action : un cadre de référence, in J.L. Guyot et al, *Les logiques d'action entrepreneuriale*, De Boeck Supérieur, « Economie, Société, Région », p. 41 à 59
- Julien P. A. et M. Marchesnay (1989), *La petite entreprise – Principes d'Economie et de Gestion*, Editions Vuibert.
- Kane D. (2018), Pertinence de la méthodologie de la théorisation enracinée (grounded theory) dans la compréhension des logiques managériales du secteur informel en Afrique: une approche théorique, *Approches inductives*, v.5, n°2, autonome 2018, p.160-189
- Mitchell R, B. Agle et D. Wood (1997) Toward a Theory of Stakeholder Identification and Saliency: Defining the Principle of Who and What Really Counts, *Academy of Management Review*, 22(4), p. 853-886.
- Ngaha Bah A., A. Ndao, A. Ndao, F. Diop Sall, B. Tidjani (2016), La Responsabilité Sociétale des toutes petites, petites et moyennes entreprises: un mythe en marché au Sénégal? 26<sup>ième</sup> Congrès de l'Association de Gestion des ressources humaine, EM Strasbourg, 18-21 octobre.
- Paradas A. (2008), La position des petites entreprises face à la responsabilité sociale, *Revue de l'organisation responsable*, 1(3), p. 39-52. [L'OR]
- Pesqueux Y. (2012), L'économie informelle, une bonne « mauvaise pratique »? *Revue Française de gestion*, 2012/9610, n°228-229, p. 217-229.
- Russo A. et Perrini F. (2010), Investigating Stakeholder Theory and Social Capital: CSR in large Firms and SMEs, *Journal of Business Ethics*, 91, p. 207–221
- Savoie-Zajc L. (2006), Comment peut-on construire un échantillonnage scientifique valide?, *Recherche qualitatives, Collection hors série*, «Les actes », numéro 5, p. 99-112